



MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
SECRETARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

**Discours de Myriam EL KHOMRI,
Secrétaire d'État chargée de la politique de la Ville**

**Intervention devant les Directeurs Généraux
des Agences Régionales de Santé**

Jeudi 18 décembre 2014

Madame la Secrétaire général adjointe,

Monsieur le Ministre, cher Claude Evin,

Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux,

Je suis particulièrement heureuse de me retrouver aujourd'hui devant vous. En effet, dans ma conception des relations entre le pouvoir politique et l'administration, j'estime qu'il est nécessaire d'associer au maximum l'administration à mes décisions, de lui faire comprendre mon cap et d'échanger avec ses représentants qui connaissent, au quotidien, la réalité de la mise en œuvre des politiques publiques. Je suis déjà intervenue devant les DIRECCTE en septembre dernier en ce sens.

Et c'est bien cela que je suis venu vous dire aujourd'hui. Il est impératif que l'ARS s'inscrive pleinement dans la politique d'égalité que nous menons dans les quartiers prioritaires.

La santé, c'est la base de tout. Aucune politique d'égalité n'est crédible sans elle. Aucune inégalité n'est plus scandaleuse que celle qui touche à la santé. Et c'est d'autant plus vrai que la crise a encore aggravé cette inégalité qui entrave quotidiennement la vie de millions de nos concitoyens, en particulier dans les quartiers de la politique de la ville.

Quelques chiffres pour faire comprendre l'urgence d'agir. Dans les ZUS, 1/3 des habitants se considèrent en mauvaise santé contre 27% dans les agglomérations environnantes. Les phénomènes d'obésité y sont plus fréquents et 1/3 des femmes déclarent souffrir de maladies chroniques.

Mais c'est là qu'est le scandale le plus grand et que nous devons continuer d'agir ensemble pour y mettre fin : alors même que des conditions de vie plus difficiles génèrent des problèmes de santé plus nombreux, les habitants des quartiers de la politique de la ville souffrent également d'un déficit en matière d'équipements de santé. Moins de professionnels de santé par habitant, deux fois moins, en particulier pour les médecins spécialistes et les infirmiers. Moins de soignants, plus de problèmes de santé. C'est une double injustice inacceptable !

Alors je veux que nous profitons de la période actuelle, charnière pour la réforme de la politique de la ville, pour mettre en œuvre une collaboration ambitieuse entre nos ministères, entre nos services.

Cette période est charnière parce qu'elle concentre l'effort là où il est nécessaire [1500 quartiers au lieu de 2500] Elle est charnière parce que dans une période budgétaire contrainte, nous sanctuarisons les crédits d'intervention : 338M€ pour les trois prochaines années, dont 6,5M€ au titre du fonctionnement des Ateliers Santé Ville et quelques 9M€ de financement pour des actions notamment dans le domaine de la prévention. Elle est charnière enfin parce que, sans une mobilisation forte du droit commun, nous ne parviendrons jamais à relever les défis qui sont les nôtres, et nous risquons de perdre la confiance des habitants de façon irrémédiable.

C'est le sens de la convention signée avec Marisol Touraine en avril 2013. J'en attends beaucoup. Elle vous a été communiquée. Je ne rentrerai pas dans son détail.

Deux exemples parlants :

- la consolidation des données de santé à l'échelle des quartiers prioritaires qui doit se développer entre nos administrations centrales. Je sais que ce travail prendra du temps. Il est urgent de le mener.
- le développement des centres de santé et des maisons de santé. J'ai eu l'opportunité d'inaugurer il y a quelques semaines la nouvelle maison de santé pluridisciplinaire de Clichy-sous-Bois. Je mesure l'importance que cette offre de soin de premier recours a dans les quartiers en termes de prévention et d'assistance aux personnes les plus fragiles.

Le contrat de ville constitue l'occasion de mettre en cohérence les dispositifs locaux de santé portés par les acteurs de la politique de la ville et les stratégies territoriales de santé. Je pense notamment aux contrats locaux de santé et aux futurs contrats territoriaux de santé, qui peuvent permettre une concentration des moyens de droit commun vers les quartiers.

Son articulation avec la réflexion concernant la mise en place d'un service territorial de santé portée par le projet de loi de santé publique doit permettre de renforcer la territorialisation de votre action au profit des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

C'est pourquoi nous vous demandons, avec Marisol Touraine, de vous mobiliser et de mobiliser vos services (délégation territoriale, services du siège) sur l'élaboration et le suivi du contrat de ville.

C'est le sens des décisions du comité interministériel des villes du 19 février 2013 et de la loi de programmation pour la ville de février 2014 qui font de vous les signataires des contrats de ville aux côtés des élus. C'est la reconnaissance de la contribution qu'apportent les agences régionales de santé à la réalisation des objectifs de la politique de la ville.

L'instruction conjointe élaborée par les services des ministères de la santé et de la ville qui va vous être adressée dans les prochains jours vous trace le chemin de cette mobilisation si essentielle.

Cette implication qui est exigée de vous ne peut se limiter aux actions liées à l'offre de santé. Elle doit naturellement s'étendre aux actions qui impactent les déterminants sociaux et environnementaux de la santé. De ce point de vue, je vous invite à participer à l'ensemble des travaux locaux menés, qu'il s'agisse des thématiques du sport ou de la rénovation urbaine qui bénéficiera, dans 200 quartiers prioritaires annoncés avant-hier par le Président de la République, d'une enveloppe de 5 milliards d'euros générant 20 milliards d'euros d'investissement. Sur tous ces chantiers, l'expertise de l'ARS est indispensable.

Je souhaite enfin vous faire part de deux convictions que j'ai pu forger dans mes fonctions d'élue du XVIIIème arrondissement de Paris et depuis trois mois à l'occasion de mes déplacements :

- Tout d'abord, l'importance de la question de l'accompagnement des jeunes des quartiers en situation de détresse psychologique : tous les besoins ne sont pas satisfaits et beaucoup de principaux de collège sont démunis face à certaines situations (listes d'attente trop longues dans les centres médico psychologiques).

Une action locale forte sur ce sujet est indispensable, en lien avec l'éducation nationale et les préfets.

- En second lieu, la nécessaire accélération du développement et le renforcement de l'accompagnement des structures de premier recours implantées dans les quartiers : votre action en la matière est reconnue et décisive, que ce soit au travers des aides financières ou de l'appui technique que vous pouvez délivrer aux porteurs de projets.

La politique de la ville peut y contribuer en actionnant les leviers qui lui sont propres. J'ai demandé à la Caisse des dépôts et consignations, qui participe ponctuellement au financement de centres ou de maisons de santé sur les aspects immobilier et d'équipement, de s'appuyer sur des projets emblématiques pouvant conduire à l'élaboration d'un schéma d'intervention déclinable dans différents sites. Cette action s'inscrit dans le cadre de la convention que nous avons signée avec cet opérateur, et qui prévoit de mobiliser 400M€ pour accompagner les projets de développement économique dans les quartiers.

Assurer l'égalité d'accès à la santé, et, au-delà, l'égalité devant la santé : Il y a là un défi immense. Je ne pourrai le relever sans votre entière confiance et votre entière coopération avec mes services. Vous pouvez compter sur mon optimisme et ma détermination.